

**Déclaration des transactions sur actions propres**

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 02/01/2012 au 06/01/2012

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 02/01/2012 au 06/01/2012

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 02/01/2012	Achats	3 328	25,814	85 908
Séance du 03/01/2012	Achats	2 819	26,116	73 621
Séance du 04/01/2012	Achats	2 609	26,133	68 181
Séance du 05/01/2012	Achats			
Séance du 06/01/2012	Achats			
Total		8 756	26,0061	227 710